

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 17 décembre 2009

Service instructeur
Service Insertion et Développement
Local

N° CP-2009-16-4-2

Service consulté

COMMUNICATION SUR LA MOBILISATION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN

Résumé : Le Conseil Général du Haut-Rhin a été destinataire de fonds européens dans le cadre FSE Objectif 3 pour les années 2005 et 2006. Il a également été désigné par le Préfet de Région, organisme intermédiaire pour la gestion du Fonds Social Européen pour les années 2007 à 2009 dans le cadre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi ». Ce rapport propose d'approuver les conditions de mise en œuvre des deux actions soutenues par le Fonds européen de l'Objectif 3 en 2005 et 2006, ainsi que celles des vingt opérations des années 2007 et 2008 exécutées conformément à la piste d'audit pour permettre la mobilisation des financements européens dans le cadre de la programmation 2007-2013. Dans la perspective de la suite de la programmation FSE pour les années 2010-2013, il est proposé d'autoriser le Président du Conseil Général à signer le dossier de demande de subvention globale.

Pour rappel, le Fonds Social Européen (FSE) a pour cadre d'action « la stratégie européenne pour l'emploi » afin de contribuer aux objectifs d'emploi, et aux buts de la « stratégie de Lisbonne », à savoir le plein emploi, la qualité et la productivité du travail, la cohésion et l'intégration sociale.

Suite à la loi du 18 décembre 2003 qui est à l'origine de la décentralisation du RMI, le Conseil Général du Haut-Rhin a pu mobiliser le fonds social européen (FSE Objectif 3) pour la mise en œuvre du CI-RMA et pour l'accompagnement des bénéficiaires du RMI par l'ANPE, en 2005 et 2006, dans le cadre de la programmation 2000-2006.

Le Programme Opérationnel (PO) de la France a été validé le 9 juillet 2007 par la Commission Européenne permettant la mise en œuvre de la nouvelle programmation de fonds européens 2007-2013.

Suite à cette signature, le Comité de Programmation Régional (CPR) Alsace, réuni le 25 janvier 2008, a entériné la demande du Conseil Général du Haut-Rhin lui permettant de gérer des crédits relevant du FSE dans le cadre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi » en tant qu'organisme intermédiaire.

Le Département a été destinataire d'une convention triennale, signée le 5 mai 2008, couvrant la période 2007 à 2009. Une enveloppe de 2,79 M€, soit 930 000 € par an, était proposée en gestion. Le fonds européen ne peut intervenir qu'en contrepartie des subventions du Conseil Général, notamment. Il répond également à un cadre précis et rigoureux de gestion décrit dans la piste d'audit validée par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC).

Le Fonds Social Européen peut être mobilisé uniquement pour des actions d'insertion professionnelle à destination des personnes éloignées de l'emploi. Il permet ainsi d'intervenir en appui complémentaire aux crédits d'insertion pour l'accompagnement des bénéficiaires du RMI/rSa à l'emploi.

1. Les actions du Conseil Général financées par le FSE Objectif 3 pour les années 2005 à 2006

Suite à la révision à mi-parcours du programme Objectif 3 qui a permis d'adapter le programme et les types d'actions éligibles, notamment au vu des processus de la décentralisation et des transferts de compétences au profit des Départements dans le domaine de l'insertion, le Conseil Général s'est positionné comme opérateur de la programmation du Fonds Social Européen 2000-2006.

La demande de concours du FSE Objectif 3 a concerné deux actions en 2005 et en 2006 :

- la mise en œuvre du CI-RMA,
- l'accompagnement des bénéficiaires du RMI par l'ANPE.

Pour l'opération « mise en œuvre du CI-RMA », le FSE est intervenu pour un montant de 374 716,80 € pour les années 2005 et 2006 pour un coût total de l'action de 749 433,61 €, soit à hauteur de 50 %.

Pour l'opération « accompagnement des bénéficiaires du RMI par l'ANPE », le FSE est intervenu pour un montant de 284 000 € pour les années 2005 et 2006 pour un coût total de l'action de 528 000 €.

Au final, le FSE Objectif 3 est intervenu à hauteur de 658 716,80 € sur des actions mises en œuvre par le Département.

2. Les actions co-financées par le FSE sur les années 2007 à 2009

Le FSE a été mobilisé sur un certain nombre d'opérations concernant deux sous-mesures de l'axe 3 du Programme Opérationnel régional, soit :

- **La sous-mesure 3-1-1** : accompagnement des politiques de l'État

La mobilisation de ces crédits se fait en coordination avec la Direction Départementale du Travail du Haut-Rhin et bénéficie aux ateliers et chantiers d'insertion suivants :

- ADEIS
- ADESION
- EPICEA
- LA MANNE ALIMENTAIRE
- LA PASSERELLE – CCAS HIRSINGUE
- LES JARDINS DE WESSERLING
- PATRIMOINE ET EMPLOI
- REAGIR ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

L'accueil des bénéficiaires du RMI/rSa dans ces structures d'insertion est souvent la première étape d'un parcours dont l'objectif est d'intégrer, à terme, l'emploi stable et durable.

- **La sous-mesure 3-1-3 : accompagnement des politiques des Départements (PDI)**

Ces opérations permettent de mettre en œuvre un accompagnement spécifique des bénéficiaires du RMI/rSA, notamment :

- dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel, opérations mises en œuvre par les structures suivantes :

- ↳ CIAREM
- ↳ CONTACT PLUS
- ↳ REAGIR
- ↳ SEMAPHORE
- ↳ Ville de Mulhouse

L'accompagnement socioprofessionnel permet aux bénéficiaires du RMI/rSa de s'engager dans une insertion professionnelle tout en prenant en compte les problématiques sociales à traiter en parallèle.

- dans le cadre de l'accompagnement dans l'emploi classique, opérations mises en œuvre par les structures suivantes :

- ↳ CONTACT PLUS
- ↳ POLE EMPLOI/ANPE

L'accompagnement dans l'emploi classique facilite l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI/rSa.

- dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) par une opération spécifique, l'action « Vendanges », mise en œuvre par le G7. Le FSE a permis à des bénéficiaires du RMI/rSA issus des quartiers prioritaires des CUCS, de se confronter à des conditions ordinaires de travail. Cette expérience bornée dans le temps devant leur servir de tremplin pour relancer leur parcours d'insertion professionnelle.

3. Les contrôles de service fait 2007 et 2008

Dans le cadre des procédures FSE, à la fin d'une opération, il est nécessaire de réaliser un contrôle de service fait, conformément à la piste d'audit. Ce contrôle permet d'analyser la réalisation physique de l'opération, les dépenses, les ressources et de prendre en compte les obligations communautaires comme l'encadrement des aides et le respect des obligations de publicité.

Concernant neuf dossiers de demande de l'année 2007, il nous est possible dans le cadre de l'ajustement du plan de financement, de valider l'intervention du FSE :

- pour l'opération du Conseil Général du Haut-Rhin, « mise en œuvre du RMA », le FSE est intervenu à hauteur de 48,78%, soit une participation d'un montant de 220 000 € pour un coût total de 450 981,83 €.
- pour l'opération de la Ville de Mulhouse, « accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RMI », le FSE est intervenu à hauteur de 50 %, soit une participation d'un montant de 15 000 € pour un coût total de 30 000 €.
- pour l'opération de REAGIR Association, « accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RMI », le FSE est intervenu à hauteur de 49,93 %, soit une participation d'un montant de 20 941 € pour un coût total de 41 941 €.

- pour l'opération de SEMAPHORE Mulhouse Sud Alsace, « accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RMI », le FSE est intervenu à hauteur de 50 %, soit une participation d'un montant de 30 600 € pour un coût total de 61 200 €.
- pour l'opération du CIAREM, « accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RMI », le FSE est intervenu à hauteur de 45,62 %, soit une participation d'un montant de 37 283,36 € pour un coût total de 81 733,36 €.
- pour l'opération de l'association G7, « vendanges 2007 », le FSE est intervenu à hauteur de 47,76 %, soit une participation d'un montant de 16 738,60 € pour un coût total de 35 044,70 €.
- pour l'opération de l'ADEIS, « accompagnement des bénéficiaires du RMI dans les chantiers d'insertion – éco cantonnier – et – assistants aux personnes – », le FSE est intervenu à hauteur de 26,96 %, soit une participation d'un montant de 278 248 € pour un coût total de 1 032 232 €.
- pour l'opération d'EPICEA, « accompagnement des bénéficiaires du RMI dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) », le FSE est intervenu à hauteur de 48,65 %, soit une participation d'un montant de 30 825 € pour un coût total de 63 360 €.
- pour l'opération d'ADESION, « chantier d'insertion Environnement », le FSE est intervenu à hauteur de 28,71 %, soit une participation d'un montant de 20 208,20 € pour un coût total de 70 378,20 €.
- pour l'opération de Contact Plus, « accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RMI », le FSE est intervenu à hauteur de 49,73 %, soit une participation d'un montant de 62 921,82 € pour un coût total de 126 521,82 €.
- pour l'opération de La Manne Alimentaire, « encadrement technique dans le cadre des chantiers "Tri de denrées alimentaires" et "Maraîchage / viticulture" », le FSE est intervenu à hauteur de 31 %, soit une participation d'un montant de 25 025,47 € pour un coût total de 80 717,47 €.

Concernant neuf dossiers de demande de l'année 2008, il nous est possible dans le cadre de l'ajustement du plan de financement, de valider l'intervention du FSE :

- pour l'opération de l'ADEIS, « accompagnement des bénéficiaires du RMI dans les chantiers d'insertion – éco cantonnier – et – assistants aux personnes – », le FSE est intervenu à hauteur de 24,46 %, soit une participation d'un montant de 218 661,74 € pour un coût total de 894 086 €.
- pour l'opération de Contact Plus, « accompagnement emploi classique bénéficiaires du RMI », le FSE est intervenu à hauteur de 50 %, soit une participation d'un montant de 74 202 € pour un coût total de 148 404,98 €.
- pour l'opération d'EPICEA, « accompagnement des bénéficiaires du RMI dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) », le FSE est intervenu à hauteur de 43,70 %, soit une participation d'un montant de 47 659,08 € pour un coût total de 109 061,08 €.
- pour l'opération d'ADESION, « chantier d'insertion Environnement », le FSE est intervenu à hauteur de 42,13 %, soit une participation d'un montant de 30 895 € pour un coût total de 73 333 €.

- pour l'opération de Contact Plus, « accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RMI », le FSE est intervenu à hauteur de 49,70 %, soit une participation d'un montant de 73 165,96 € pour un coût total de 147 220,96 €.
- pour l'opération de l'association G7, « vendanges 2008 », le FSE est intervenu à hauteur de 50 %, soit une participation d'un montant de 21 062,98 € pour un coût total de 42 125,96 €.
- pour l'opération de Pôle emploi/ANPE, « accompagnement des bénéficiaires du RMI du Haut-Rhin dans l'emploi classique », le FSE est intervenu à hauteur de 50 %, soit une participation d'un montant de 244 558,08 € pour un coût total de 489 116,17 €.
- pour l'opération de La Manne Alimentaire, « encadrement technique dans le cadre des chantiers "Tri de denrées alimentaires" et "Maraîchage / viticulture" », le FSE est intervenu à hauteur de 42,77 %, soit une participation d'un montant de 35 370,90 € pour un coût total de 82 702,44 €.
- pour l'opération d'ADESION, « Chantier du Beau », le FSE est intervenu à hauteur de 21,45 %, soit une participation d'un montant de 34 037,75 € pour un coût total de 158 704,04 €.

Pour toutes ces opérations FSE, des acomptes ont été concédés au titre des années 2007 et 2008 dans le programme H012.

Il nous est possible, dans le cadre de l'ajustement du plan de financement, de valider l'intervention du FSE, soit :

- 757 791,45 € en 2007 pour une dépense totale de 2 074 110,38 €,
- 779 613,49 € en 2008 pour une dépense totale de 2 153 754,63 €.

Ces montants ont fait l'objet d'une remontée de dépenses auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, courant du mois de novembre 2009, après vérification des opérations et des sommes par la Trésorerie Générale.

4. La suite de la programmation 2010-2013

Concernant les années 2010-2013 de la programmation en cours et suite à la demande du SGARE, le Conseil Général a manifesté son intention de proposer la candidature du Département au Haut-Rhin pour poursuivre la gestion des fonds européens.

Dans la perspective d'un retour positif de la part du Préfet de Région, il est aussi proposé de m'autoriser à signer les documents idoines à la procédure, notamment le dossier de demande de subvention globale couvrant la période 2010-2013. Dans la perspective où notre candidature sera retenue, la convention désignant le Département du Haut-Rhin comme organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen et fixant le montant finalement confié à notre collectivité, vous sera présentée pour approbation lors d'une prochaine Commission Permanente.

5. Validation des modifications des opérations FSE

Le Comité de Programmation Régional, instance consultative, lors de sa séance du 19 novembre 2009, a émis un avis favorable aux modifications des opérations FSE mises en œuvre en 2007-2008, des organismes suivants : ADEIS, ADESION « Beau » et EPICEA, suite à un réajustement financier lors du contrôle de service fait.

En conclusion :

Il est proposé de prendre acte des montants FSE des vingt deux opérations FSE concernées par la période 2007-2009 suite aux contrôles de service fait.

Concernant la mobilisation du FSE 2010-2013 à venir et l'accord du Préfet de Région le cas échéant, il est proposé de m'autoriser à signer le dossier de demande de subvention globale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER